

Alger, le 20 novembre 2022

## Communiqué

*L'intermédiaire en opération de bourse (IOB) BNP PARIBAS EL Djazaïr a déposé récemment auprès des services de la COSOB une demande de cessation de ses activités d'intermédiation en opérations de bourse impliquant à terme sa radiation de la liste des IOB agréés. L'IOB BNP PARIBAS EL Djazaïr a motivé son choix par les orientations stratégiques de la banque, les évolutions réglementaires à l'échelle internationale exigeant le déploiement d'importants investissements pour renforcer les contrôles à tous les niveaux des activités des marchés de capitaux ainsi que les investissements financiers en devises exigés de la filiale qui sont difficiles à supporter compte tenu de la taille actuelle du marché.*

*La demande de radiation de l'IOB BNP PARIBAS EL Djazaïr de la liste des IOB agréés sera examinée prochainement par la Commission. Cependant, il convient de préciser que la décision de radiation à la date souhaitée par l'IOB en question demeure tributaire de la mise en place préalable des mesures garantissant la prise en charge des intérêts des investisseurs jusqu'au transfert de leur portefeuille titres à un des intermédiaires en opérations de bourse de leur choix.*

*De sa part, L'IOB BNP PARIBAS EL Djazaïr s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de ses clients titulaires d'un compte « titres » pendant cette période de transition, et ce par la sélection d'un IOB confrère pour l'exécution des ordres de bourse présentés aux guichets de la banque.*

*S'agissant de l'activité de tenue de comptes, la COSOB rassure les investisseurs clients de l'IOB BNP PARIBAS EL Djazaïr que le processus de désengagement de leur Intermédiaire des activités du marché fait l'objet d'un suivi permanent et rigoureux et ce, jusqu'au transfert, dans les meilleures conditions, de leurs portefeuilles titres vers le teneur de compte-conservateur de titres (TCC) de leur choix, au plus tard, le jour de sa radiation effective par une décision de la Commission.*

*La COSOB, tout comme l'IOB BNP PARIBAS EL Djazaïr, tiendra informée prochainement les investisseurs des suites qui seront réservées à cette demande de radiation, et des modalités pratiques de transfert de leurs comptes « titres ».*